



PROCES-VERBAL N° 7

Commission Régionale Contrôle Mutations

Réunion du : Jeudi 08 Septembre 2022

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1°) CAS DES JOUEURS U 14 : CHAOUCH Amir, EL MSEBLI Zakaria et HADDOU Riad de l'E.C. BASTIA SUD au F.J.E. BIGUGLIA.

RETRAIT DU CACHET MUTATION.

Après avoir effectué des vérifications auprès du fichier informatique de la Ligue Corse de Football, il s'avère que l'E.C. BASTIA SUD a engagé une équipe dans la catégorie U 14 pour la saison 2022-2023, la Commission ne peut donc accéder à la requête du F.J.E. BIGUGLIA concernant le retrait du cachet mutation pour les trois joueurs cités en rubrique.

2°) CAS DES JOUEURS U 18 : GAGLIARDI Maxime et SOMMIER PAOLI Baptiste de la J.S. AJACCIO au F.C. BASTELICACCIA.

RETRAIT DU CACHET MUTATION.

Suite au courriel du F.C. BASTELICACCIA, en date du dimanche 21 août 2022 et compte tenu du fait que la J.S. AJACCIO n'engage pas d'équipes dans la catégorie U 18 pour la saison 2022-2023, la Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football (service des licences) le retrait du cachet mutation pour les deux joueurs cités en rubrique et d'apposer le cachet « dispense mutation » (article 117 alinéa B des Règlements Généraux) pour les joueurs **GAGLIARDI Maxime** et **SOMMIER PAOLI Baptiste** au profit du club du F.C. BASTELICACCIA.

3°) CIVILITES.

La Commission présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Monsieur **Jean-Dominique CUCCHI**, membre de la Ligue Corse de Football, pour le décès de Monsieur JEAN-DO CUCCHI, survenu le lundi 05 septembre 2022.